

A retenir

BLACK-ROT

Les premiers symptômes ont été observés, les conditions sont favorables.

OÏDIUM

La sensibilité de la vigne est maximale et les conditions favorables, soyez vigilants.

VERS DE LA GRAPPE

Les glomérules sont observables, effectuez les comptages.







MILDIOU

Pression faible, pas de pluie prévue.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 17 au 22 mai 2011 (Prévisions Météo France)

	Mar 17	Mer 18	Jeu 19	Ven 20	Sam 21	Dim 22
Températures	8 27	11 29	12 28	13 28	13 29	13 29
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Malbec	19	19 (18 en parcelles tardives)	19
Merlot	19-22	19 - 21	19 -21

Rappel des stades :

18 : Boutons floraux séparés, 11-12 feuilles étalées

19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

22 : 30-40 % floraison

MILDIOU

• Situation au vignoble

Aucun symptôme sur feuille n'a encore été signalé.

• Données de la modélisation (Potentiel Système - IFV)

Des pluies ont été recensées le 13 et le 14 mai sur tous les secteurs ainsi que le 12 mai à Mercuès. Le cumul varie de 8,5 mm à Puy l'Evêque à 10,5 mm (Mercuès et Sauzet).

Ces pluies ne sont pas assez conséquentes pour faire remonter la pression qui reste inexistante mais elles ont engendré des contaminations élités sur l'ensemble du vignoble.

La pression devrait rester nulle cette semaine. Et, en l'absence de pluie, aucune contamination n'est modélisée.

Si toutefois des précipitations survenaient, une pluie de 5 mm pourrait engendrer de nouvelles contaminations élités.

Les cumuls modélisés (plus de 30mm) sont insuffisants pour engendrer des contaminations de masse. Seuls 30/35 mm survenant en un seul événement pluvieux pourraient engendrer des contaminations de masse.

Évaluation du risque : La pression est faible cette semaine encore. En l'absence de pluie, aucune contamination de masse n'est modélisée.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Toujours rien à signaler. Les parcelles du réseau de surveillance restent indemnes. Le diagnostic concernant les taches suspectes de la semaine dernière est infirmé : il ne s'agit pas d'oïdium.

Évaluation du risque : La phase de sensibilité se poursuit jusqu'à la fermeture de la grappe et impose une surveillance accrue en toute situation.

BLACK ROT

• Situation au vignoble



Les premiers symptômes de Black Rot sur feuille ont été observés cette semaine sur les parcelles témoins non traitées de Luzech et Floressas ainsi que sur une autre parcelle extérieure au réseau de surveillance.

Sur les TNT, la fréquence d'attaque reste inférieure à 1 % des ceps et 1 % des feuilles, avec par ailleurs une apparition de symptômes sur grappe sur le témoin de Luzech (0,2 % des grappes touchées).

Le cas de la parcelle détectée sur la commune de Duravel est plus inquiétant. La fréquence d'attaque atteint 80 % des ceps avec 1 à 5 taches sur les 1 à 2 feuilles touchées (pas de dégâts sur grappes à ce jour).

Évaluation du risque : L'apparition des 1ères taches, liée aux épisodes pluvieux d'il y a 15 à 20 jours, associée aux conditions climatiques actuelles favorables au black-rot, incite à une très grande vigilance.

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Le vol d'Eudémis se termine. Des captures résiduelles sont toujours enregistrées, mais il s'agit d'un phénomène normal car des papillons sont toujours présents dans l'environnement des parcelles.

Résultats de piégeages sur les 3 derniers relevés :

Date	Anglars	Cournou	Floressas	Luzech (Pouzinet)	Mercues	Sauzet	Soturac	Villesèque	Bagat	Carnac Rouffiac
11/05/11	25	3	2	5	2	-	6	5	23	-
13/05/11	10	3	-	-	-	-	-	-	-	-
16/05/11	8		0	4	3	0	4	1	6	12

Les observations des glomérules montrent des niveaux d'atteinte variables d'un secteur à un autre.

Résultats des comptages de glomérules pour 100 grappes :

- Soturac : 35
- Touzac : 18
- Floressas : 4
- Pescadoires : 28
- Carnac-rouffiac : 23
- Caillac (Lapoujade) : 21
- Luzech (Caix) : 17
- Prayssac : 5
- Albas – Rivière Haute : 29

Attention, d'autres glomérules vont apparaître dans les jours prochains.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis LOB version 2.0 – SRAL)

D'après le modèle, l'activité de ponte est terminée et les premiers individus âgés feraient leur apparition (L5, dernier stade larvaire avant la nymphose). Le début du deuxième vol est prévu entre la fin du mois de mai et la première décade de juin selon les situations. Ces données seront à préciser dans les prochains bulletins.

Évaluation du risque : Le vol se termine et l'activité de ponte également. Le contrôle des glomérules est le seul indicateur permettant d'évaluer l'impact de la première génération et d'anticiper l'incidence de la deuxième génération. Seul un dépassement du seuil de nuisibilité justifierait une surveillance spécifique de la G1.

Seuil de nuisibilité : 50 glomérules pour 100 grappes

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

Quelques larves ont été observées. Pas de symptômes sur feuilles.

Évaluation du risque : Le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui seront observables vraisemblablement aux alentours de mi-juin.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ÉRINOSE

• Situation au vignoble

Les symptômes sont en recrudescence sur quelques parcelles.

Évaluation du risque : ces parcelles sont à identifier pour réaliser une surveillance accrue dès le débourrement l'année prochaine.

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2011 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

Le prochain BSV Vigne Cahors paraîtra le mardi 24 mai.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	